

Le 24 août 2015

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 24 juillet 2015 concernant la sous-traitance, vous trouverez ci-joint une copie des documents suivants:

- « Tableau – Dépenses en sous-traitance des RI », 24 août 2015;
- « Tableau – Informations budgétaires – PARI 2013-2014 et 2014-2015 », 21 août 2015.

En ce qui concerne, les effectifs de l'École, nous vous invitons à consulter les *Rapports annuels de gestion* sur le site Web de l'École à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca dans la rubrique « Publications » que vous trouverez en bas de la page d'accueil. Plus particulièrement, les tableaux des rapports de gestion suivants :

- Tableaux 3, 8 et 9 – Rapport annuel de gestion 2009-2010;
- Tableaux 3, 9 et 10 – Rapport annuel de gestion 2010-2011;
- Tableaux 3, 14 et 15 – Rapports annuel de gestion 2011-2012 et 2012-2013;
- Tableaux 3, 16 et 17 – Rapport annuel de gestion 2013-2014;
- Rapport annuel de gestion 2014-2015 (présentement en rédaction).

Enfin, conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

/ Original signé /
Pierre St-Antoine

PSTA/ep

p.j. (4)

DÉPENSES EN SOUS-TRAITANCE R. I.

ANNÉES FINANCIÈRES 2011 À 2015

Années	Contrat de service du fournisseur pour leur produit en place (banque d'heures)	Ajout/ Modification/ Accompagnement du fournisseur pour leur produit en place *	Centre des services partagés du Québec (CSPQ) *	Autres, divers besoins en R.I. *	Acquisition / implantation de système suite à un appel d'offres *	Total
2014-2015	Hres : 37 Coût \$ 2 775,00 \$	Hres : 19 Coût \$ 6 355,00 \$	Hres : 0 Coût \$ 0	Hres : 0 Coût \$ 0	Hres : N/A Coût \$ 93 432,85 \$	56 102 562,85 \$
2013-2014	Hres : 68,75 Coût \$ 8 456,25 \$	Hres : 4 Coût \$ 10 617,50 \$	Hres : N/A Coût \$ 69 481,00 \$	Hres : 291,5 Coût \$ 29 345,50 \$	Hres : 0 Coût \$ 0	364,25 117 900,25 \$
2012-2013	Hres : 449 Coût \$ 44 850,00 \$	Hres : 0 Coût \$ 2 400,00 \$	Hres : N/A Coût \$ 102 810,00 \$	Hres : 540 Coût \$ 34 840,00 \$	Hres : 0 Coût \$ 0	989 184 900,00 \$
2011-2012	Hres : 139,25 Coût \$ 10 020,00 \$	Hres : 0 Coût \$ 3 387,50 \$	Hres : N/A Coût \$ 73 915,00 \$	Hres : 105 Coût \$ 12 515,00 \$	Hres : 0 Coût \$ 0	244,25 99 837,50 \$
2010-2011	Hres : 311,75 Coût \$ 20 902,50 \$	Hres : 0 Coût \$ 0	Hres : 0 Coût \$ 0	Hres : 199,5 Coût \$ 12 278,86 \$	Hres : 0 Coût \$ 0	511,25 33 181,36 \$

* Veuillez noter pour certains montants facturés, aucun nombre d'heures n'y était associé.



[Signaler un problème](#) [Quitter](#)

CTSB0568, Nathalie Bournival (Production)

Ress. inf. Collecte 2013
Saisie fermée

Dossier : INV-RI - École nationale de police du Québec (D3720)
Organisme public : École nationale de police du Québec (0329)

Récapitulatif	Approbation	Informations budgétaires / Grand total	Activités d'encadrement	Activités de continuité	Projets	Commentaires
---------------	-------------	---	-------------------------	-------------------------	---------	--------------

Vous êtes ici : Liste des entités > PARI

Liste des messages de validation

[Imprimer](#)

Avertissement: les dépenses capitalisables en RI diffèrent des acquisitions en RI inscrites aux COF. Veuillez vous assurer de la validité des données saisies.

C. Informations budgétaires (en milliers de dollars)

[Imprimer](#)

	2013-2014	
Dépenses et investissements budgétés		
Activités		
Encadrement	121,3	
Continuité	1 458,0	
Projets		
Nouvelles initiatives	0,0	
Parachèvement	0,0	
Total des dépenses et investissements budgétés	1 579,3	
Financement		
a) Financement des dépenses capitalisables		
Gouvernement du Québec		
Ministères et organismes budgétaires		
Crédits d'immobilisations	0,0	
Autres sources de financement des ministères et organismes budgétaires	0,0	
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux		
Revenus autonomes	492,1	
Transfert du gouvernement du Québec	0,0	
Sous total - Gouvernement du Québec	492,1	
Autres sources de financement que le gouvernement du Québec		
Autres sources de financement que le gouvernement du Québec(ex:transferts du gouvernement fédéral)	0,0	
Sous-total - Autres sources de financement que le gouvernement du Québec	0,0	Acquisitions en RI
Sous-total - Financement des dépenses capitalisables	492,1	314,0
Dépenses capitalisables liées à des projets	0,0	
Dépenses capitalisables liées à des activités	492,1	
b) Financement des dépenses non capitalisables		
Dépenses financées par le gouvernement du Québec ou par l'un de ses organismes et fonds	1 087,2	
Dépenses financées par d'autres sources de financement	0,0	
Sous-total - Financement des dépenses non capitalisables	1 087,2	
Dépenses non capitalisables liées à des projets	0,0	
Dépenses non capitalisables liées à des activités	1 087,2	
Total du financement (a+b)	1 579,3	
Dépenses figurant aux résultats		
Dépenses non capitalisables	1 087,2	Amortissement en RI figurant aux COF
Dépenses d'amortissement	300,0	300,0
Total des dépenses figurant aux résultats	1 387,2	

D. Grand total des ressources informationnelles

	Services internes		Services externes		Rémunération du personnel		Acquisition et location de biens	Frais connexes	Total	Provision	Écart par rapport aux informations budgétaires
	Coûts	J/P	Coûts	J/P	Coûts	ETC					
Activités											
Encadrement	Prévu 0,0	0,0	0,0	0,0	116,3	1,0	0,0	5,0	121,3	0,0	0,0
Continuité	Prévu 0,0	0,0	277,8	0,0	506,4	7,0	639,9	33,9	1 458,0	0,0	0,0
Projets											
Nouvelles initiatives	Prévu 0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Parachèvement	Prévu 0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Grand total	Prévu 0,0	0,0	277,8	0,0	622,7	8,0	639,9	38,9	1 579,3	0,0	0,0

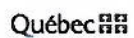
Explication des écarts par rapport aux informations budgétaires

Services internes

Dépenses auprès des fournisseurs

	CSPQ	CISP - Revenu	Autres	Totaux
	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts
Prévu	0,0	0,0	0,0	0,0

Veillez identifier les fournisseurs de services internes auxquels des montants ont été inscrits dans la colonne 'autres'



© Gouvernement du Québec, 2011

CT585058, Nathalie Bournival (Production)

Collecte 2014-2015
Saisie formée

Signaler un problème Quitter

Dossier : INV-RI - École nationale de police du Québec (D3720)
Organisme public : École nationale de police du Québec (0329)

Récapitulatif Transmission **Grand total / Informations budgétaires** Dépenses auprès des fournisseurs Activités d'encadrement Activités de continuité Projets Commentaires

Vous êtes ici : Liste des entités > PARI

Liste des messages de validation

Imprimer

Avertissement : les dépenses capitalisables en RI diffèrent des acquisitions en RI inscrites aux COF. Veuillez expliquer cet écart à l'onglet «Commentaires».
Avertissement : les dépenses d'amortissement saisies diffèrent des dépenses d'amortissement en RI inscrites aux COF. Veuillez expliquer cet écart à l'onglet «Commentaires».

C. Grand total des ressources informationnelles

		Services internes		Services externes		Rémunération du personnel		Acquisition et location de biens	Frais connexes	Provision	Déduction	Total
		Coûts	J/P	Coûts	J/P	Coûts	ETC	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts
Encadrement	Prévu	0,0	0,0	0,0	0,0	118,5	1,0	0,0	5,0	0,0	0,0	123,5
Continuité	Prévu	0,0	0,0	299,7	0,0	610,9	9,5	625,9	35,0	0,0	0,0	1 561,5
Projets	Prévu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Grand total	Prévu	0,0	0,0	299,7	0,0	729,4	9,5	625,9	40,0	0,0	0,0	1 685,0

Explication des provisions et déductions

D. Informations budgétaires (en milliers de dollars)

Imprimer

Financement

a) Financement des dépenses capitalisables

Gouvernement du Québec

2014-2015

Revenus autonomes

481,0

Transfert du gouvernement du Québec

0,0

Régime d'emprunt

0,0

Sous-total - Gouvernement du Québec

481,0

Autres sources de financement que le gouvernement du Québec

Autres sources de financement que le gouvernement du Québec(ex.transferts du gouvernement fédéral)

0,0

Précisez

Sous-total - Autres sources de financement que le gouvernement du Québec

0,0

Acquisitions en RI

Sous-total - Dépenses capitalisables

481,0

Dépenses capitalisables liées à des projets du "Portefeuille de projets"

0,0

Autres dépenses capitalisables liées à des projets (provision et déduction)

0,0

Dépenses capitalisables liées à des activités

481,0

451,2

b) Financement des dépenses non capitalisables

Sous-total - Dépenses non capitalisables

1 204,0

Dépenses non capitalisables liées à des projets

0,0

Dépenses non capitalisables liées à des activités

1 204,0

Total du financement (a+b)

1 685,0

Dépenses figurant aux résultats

Dépenses non capitalisables

1 204,0

Dépenses d'amortissement

307,5

Amortissement en RI figurant aux COF

360,0

Total des dépenses figurant aux résultats

1 511,5



AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.